

**FEDERATION ROYALE BELGE DE TENNIS DE TABLE
AILE FRANCOPHONE**

PROVINCE DE NAMUR

Saison 2021-2022

Vous êtes priés d'assister à l'assemblée provinciale statuaire qui se tiendra le **SAMEDI 14 MAI 2022 à 14 heures 00.**

Local : TT Leuze, Rue de Namêche, 8 : 5310 - LEUZE (EGHEZEE)

ORDRE DU JOUR

1. Vérification des pouvoirs
 - a) procuration(s)
 - b) nombre de votants.
2. Approbation du P.V. de l'A.G. du 3 septembre 2021 ;
3. Allocution du Président ;
4. Rapport du Secrétaire provincial ;
5. Rapport du Trésorier provincial ;
6. Rapport de la Commission Technique des Jeunes ;
7. Rapport de la Commission de Propagande ;
8. Rapport de la Commission d'Arbitrage ;
9. Rapport de la Commission des Vétérans ;
10. Rapport du responsable des Tournois – Coupes – Critérium ;
11. Elections statutaires pour le renouvellement des mandats du comité provincial namurois, des représentants à l'assemblée générale de l'AFTT et du conseil d'administration de l'AFTT.
 - Les candidatures sont à envoyer à M. Philippe Winand, secrétaire provincial (piwi5100@gmail.com), pour le 6 mai 22 au plus tard.
 - Assemblée générale AFTT sont sortants et rééligibles : Vincent Duvivier, Claire Folie, Pascal Noel, Isabelle Pietquin, Christophe Soumoy, Bernard Van Kerm, Philippe Winand. Est sortant et ne se représente pas : Léon Liessens. 8 postes sont à pourvoir.
 - Comité provincial, sont sortants et rééligibles : Claire Folie, Pascal Noel, Jean-Claude Oger, Isabelle Pietquin, Sandra Vancrutsen, Bernard Van Kerm, Philippe Winand. Est sortant et ne se représente pas : Francis Frédéric. Au total, 9 postes sont à pourvoir.
12. Interpellations :

Toute demande doit être adressée à : M. Philippe WINAND, secrétaire provincial, **quinze jours** calendrier avant l'assemblée générale. Ceci afin d'examiner préalablement les questions posées.
13. Débats éventuels
14. Clôture par le Président provincial.

Nous comptons sur votre présence et vous prions d'agréer, nos salutations sportives les meilleures.

LE SECRETAIRE.

Ph Winand

LE PRESIDENT FF

P. Noel

Attention !!! En vertu des R.O.I. de l'Aile Francophone :

A.6.1.10.

Pour faire partie d'un C.P., il faut :

- être âgé de 18 ans (25 ans pour le président);
- être affilié depuis au moins 4 ans, sans interruption ou huit ans dans les dix dernières années, à l'A.F.T.T.;
- n'avoir encouru de blâme ou de suspension dans les deux dernières années, sauf si ces sanctions ont été assorties d'un sursis ou si le comité ayant infligé la sanction le décide;
- n'avoir jamais encouru l'exclusion.

A.6.2.2

Tout affilié et cercle sportif de la province, en ordre de cotisation, peut assister à cette AP. Les membres du CR y sont invités.

A.6.2.3

A.6.2.3.1

A seul droit de vote, le délégué représentant le cercle sportif auquel il est affilié et porteur d'une procuration signée par le président et le secrétaire du cercle sportif qu'il représente. Ce même délégué peut toutefois représenter un seul autre cercle sportif pour autant qu'il soit porteur de la procuration signée par le président et le secrétaire de ce cercle sportif.

Les AP délibèrent à la majorité des voix attribuées, suivant le calcul défini au A.6.2.3.2, aux cercles sportifs présents ou représentés. L'absence d'un cercle sportif à l'AP sera sanctionnée d'une amende administrative fixée par le CP.

Un cercle sportif en dette vis-à-vis de la trésorerie provinciale ou francophone ne peut avoir droit de vote.

A.6.2.3.2

Les cercles sportifs disposent des voix suivantes :

Pour les questions administratives :

- 1 voix pour les cercles sportifs de 25 membres affiliés maximum
 - 2 voix pour les cercles sportifs de 26 à 50 membres affiliés
 - 3 voix pour les cercles sportifs de 51 à 75 membres affiliés
 - 4 voix pour les cercles sportifs de 76 à 100 membres affiliés
 - 5 voix pour les cercles sportifs de 101 à 125 membres affiliés
 - 6 voix pour les cercles sportifs de 126 à 150 membres affiliés
 - 7 voix pour les cercles sportifs de 151 à 175 membres affiliés
 - 8 voix pour les cercles sportifs de 176 à 200 membres affiliés
 - 9 voix pour les cercles sportifs de 201 à 225 membres affiliés
- et ainsi de suite par tranche de 25 affiliés supplémentaires.

AILE FRANCOPHONE DE LA F.R.B.T.T.

ASSEMBLEE PROVINCIALE.

14 mai 2022

DELEGATION

Nous soussignés, M./Mmeⁱ , Président(e), et
M./Mme¹ , Secrétaire,
affilié(e)s au club de (N.....),
déclarons désigner comme délégué du club M./Mme¹

affilié(e) à notre club pour le représenter à l'Assemblée Provinciale de Namur du 14
mai 2022, rue de Namêche, 8 : 5310 - LEUZE (EGHEZEE).

Fait à, le 2022.

Le secrétaire

Le président

Signature :

ⁱ Nom et prénom en caractères imprimés

AILE FRANCOPHONE DE LA F.R.B.T.T.

ASSEMBLEE PROVINCIALE.

14 mai 2022

PROCURATION

Nous soussignés, M./Mme¹..... , Président(e),
et M./Mme¹ , Secrétaire,
affilié(e)s au club de (N.....),
déclarons donner procuration à M./Mme¹
affilié(e) au club

pour représenter notre club à l'Assemblée Provinciale du 14 mai 2022 qui se déroulera
au TT Leuze, afin de délibérer et prendre part au vote en nos lieu et place sur les
questions portées à l'ordre du jour.

Fait à, le 2022.

Le secrétaire

Le président

Signature :

¹ Nom et prénom en caractères imprimés